

RECRUTEMENT EN INTERNAT D'EXCELLENCE - RENTREE 2026

Références :

- Arrêté du 16-11-2020 Label internat du XXIe siècle et appel à projet Internat d'excellence - Programme France Relance
- Annexe à l'arrêté du 16-11-2020 cahier des charges - internat du XXIe siècle
- Circulaire n°2016-076 du 18-5-2016 internat de la réussite pour tous
- Arrêté du 24 octobre 2023 relatif au label Internat d'excellence et à l'appel à projets Internat d'excellence relevant du plan France Ruralités

Destinataires : Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale - Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale - Monsieur et Mesdames les IEN IO - Mesdames et Messieurs les IEN-ET-EG et IA-IPR - Mesdames et Messieurs les Personnels de direction des établissements publics et privés - Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO - Mesdames et Messieurs les personnels de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

Dossier suivi par : M. Aymeric MEISS - IA-DASEN 05

Pour tous renseignements, contacter :

Laurence Ballandier, Chargée de mission académique : laurence.ballandier@ac-aix-marseille.fr

Bouches-du-Rhône : ce.iio13@ac-aix-marseille.fr

Vaucluse : ce.social84-secretariat@ac-aix-marseille.fr

Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes : ce.pve0405@ac-aix-marseille.fr

L'internat est un mode d'accueil et de scolarisation qui favorise la réussite scolaire et l'apprentissage des règles de vie collective pour tous les élèves dont les familles le souhaitent. Il repose sur un projet pédagogique éducatif efficace, intégré au projet d'établissement, visant la réussite des internes dans un cadre réunissant les meilleures conditions d'apprentissage.

Dans l'académie, coexistent des internats sans labellisation particulière, ainsi que des internats qui ont été labellisés lors de différents appels à projets, sous différentes terminologies et désormais tous regroupés sous la terminologie « Internats d'excellence ».

1. Objectifs généraux des internats d'excellence

- Proposer des conditions d'étude et un encadrement propice à la réussite des élèves et des étudiants ;
 - Adapter les réponses pédagogiques et éducatives aux besoins des internes ;
 - Diversifier les publics accueillis, en veillant à augmenter la part d'élèves des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des territoires ruraux. Pour les internats labellisés « internat d'excellence » au moins 20 % des places disponibles et 5 % pour les autres internats seront concernées par cette diversification de leur recrutement, via les dossiers de candidature fournis en annexe.

2. Public accueilli

L'internat doit répondre à la demande sociale dans sa diversité. Il ne saurait s'agir de sélectionner les jeunes sur leurs seuls résultats. Tout élève motivé, quelles que soient ses performances scolaires et sous réserve d'être éligible aux critères de sélection, doit pouvoir bénéficier de ce mode d'accompagnement pédagogique et éducatif. Il s'agit, en particulier, de sécuriser le parcours de l'élève et de favoriser sa réussite scolaire et éducative par ce mode de scolarisation. L'internat constitue une réponse pertinente lorsqu'une situation familiale n'offre pas à l'élève les conditions permettant d'exprimer son potentiel.

Le dispositif de candidature par dossier a vocation à accueillir, en priorité, des élèves de toute l'académie, issus de familles socialement défavorisées (potentiellement éligibles à la bourse nationale), notamment ceux résidant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et les élèves issus des territoires ruraux, tout particulièrement pour les internats labellisés « internats d'excellence » lors de l'appel à projet relevant du plan France Ruralité.

Un effort doit être entrepris, notamment en matière d'information et de dialogue, en direction des familles, pour que les capacités d'accueil dégagées en internat soient utilisées.

À cet effet, les interlocuteurs privilégiés des familles sont, dans le premier degré, les directeurs d'école, et dans le second degré les assistants sociaux et les conseillers principaux d'éducation.

3. Accompagnement des élèves et des familles au projet d'internat

L'adhésion des élèves et des familles à ce projet est essentielle.

Les établissements sont invités à initier la promotion des internats dès le premier trimestre de l'année scolaire (novembre-décembre) afin de préparer au mieux cette démarche grâce à :

- des rencontres avec les familles
- la présentation dans les collèges et les écoles de secteur
- l'organisation des visites et mini-stages
- la communication conjointe avec les CIO et les collectivités

Tout au long de l'année, les équipes éducatives bénéficient d'un accompagnement départemental piloté par l'IA-DASEN et les corps d'inspection (IA-IPR EVS et IEN-IO) afin de :

- mutualiser les pratiques
- renforcer la lisibilité du dispositif
- soutenir les établissements dans le repérage et l'accueil des élèves.

4. Modalités de recrutement

4.1. Un pilotage académique du dispositif

Défini dans le cadre du comité de pilotage des internats d'excellence, l'objectif de l'ouverture des places aux élèves qui en ont le plus besoin ainsi que l'amélioration des conditions d'hébergement et d'apprentissage relèvent de la politique académique. Pour la rentrée 2026, le recteur fixe un objectif d'accueil de ces élèves à un minimum de 20 % des places disponibles des internats d'excellence, et à 5% pour les autres internats.

La procédure de candidature et la composition des dossiers figurent en annexe de cette circulaire.

4.2. Une organisation départementale du recrutement

Critères :

Une commission de recrutement des élèves est réunie dans chaque département de l'académie selon un calendrier fourni en annexe. Elle associe tous les acteurs impliqués. Présidée par l'IA DASEN (ou son représentant), elle comprend les chefs d'établissement concernés, un IA-IPR établissement et vie scolaire, l'IEN chargé(e) de l'information et de l'orientation, la conseillère technique départementale du service social en faveur des élèves, un représentant du préfet à l'égalité des chances le cas échéant. Les collectivités territoriales (conseil départemental et conseil régional) peuvent être invitées à y participer.

Critères :

L'examen des candidatures est réalisé en prenant en compte les critères suivants :

- **pédagogiques**: motivation pour le dispositif, capacité d'investissement dans le travail et compétences scolaires, avis des équipes pédagogiques de l'établissement d'origine et d'accueil,
 - **sociaux**: élèves boursiers ; élèves dont les conditions de vie limitent les possibilités de réussite scolaire
 - **géographiques**: élèves résidant en milieu rural isolé et défavorisé, dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville et ou scolarisés dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire.
- L'engagement des élèves et des familles dans le projet sur les conditions de l'internat est essentiel. L'équilibre sera recherché entre les filles et les garçons pour respecter dans la mesure du possible une parité.

En cas de demandes excédant les possibilités d'accueil, la priorité sera organisée comme suit :

1. élèves issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville et élèves issus de la ruralité,
2. situations spécifiques.

Les candidatures des élèves ne répondant pas aux critères géographiques ou sociaux seront écartées.

Niveau de recrutement :

Tous les niveaux de chaque établissement peuvent être concernés par les candidatures en internat.

Pour l'entrée au lycée, les élèves retenus à l'issue des commissions départementales seront affectés suivant les principes suivants.

S'il est admis à l'internat et formule au moins un vœu dans le lycée concerné, l'élève sera affecté :

- dans la voie professionnelle sur son premier vœu
- en seconde GT si place disponible après affectation des élèves du secteur, dans la limite des capacités d'accueil arrêtées par l'autorité académique.

Contribution des familles :

Les bourses nationales et les différentes aides des collectivités territoriales seront défalquées des frais de pension. La contribution demandée aux familles restera mesurée.

Il est nécessaire de s'assurer que les conditions financières ne constituent pas un frein au parcours des élèves.

Il convient de rappeler aux familles que les bourses nationales ont notamment vocation à être mobilisées pour le règlement des frais d'internat. Une information explicite en ce sens doit être portée à la connaissance des familles afin d'éviter toute incompréhension.

Les assistantes sociales des établissements d'origine sont associées en amont à la construction du projet, en lien avec les familles, afin de mobiliser l'ensemble des dispositifs d'aide financière auxquels celles-ci peuvent prétendre.

Lors de l'inscription, l'élève et sa famille se signalent auprès de l'établissement d'accueil en tant que futur interne, permettant ainsi d'anticiper et de sécuriser les conditions matérielles et financières de la rentrée scolaire.

Enfin, lorsque la situation le justifie, les établissements peuvent solliciter un abondement des fonds sociaux, par le dépôt d'une demande argumentée auprès du secrétariat général, examinée au cas par cas.

Je vous remercie de veiller à diffuser largement ces informations pour que les familles potentiellement concernées par ces dispositifs puissent en bénéficier.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE 1

COMPOSITION DU DOSSIER « INTERNAT D'EXCELLENCE »

PIECES A FOURNIR

- Bulletins scolaires de l'année en cours ou copie du livret scolaire.
- Annexe 2 (à remplir par les représentants légaux et l'élève).
- Annexe 3 (à remplir par l'établissement d'origine)
- Annexe 4 (facultatif, mais vivement recommandé), à remplir par l'assistant social de l'établissement d'origine et à adresser au CT-SS du département d'accueil
- Au besoin, courrier Psy EN à adresser à l'IEN-IO du département d'accueil (ce.iio04@ac-aix-marseille.fr ou ce.iio05@ac-aix-marseille.fr ou ce.iio13@ac-aix-marseille.fr ou ce.iio84@ac-aix-marseille.fr)

L'ensemble du dossier doit être adressé à la DSDEN du département d'implantation de l'établissement demandé :

- **Direction académique des services de l'éducation nationale des Alpes-de-Haute-Provence**
Pôle vie de l'élève
3 avenue du Plantas
BP 224
04004 DIGNE-LES-BAINS Cedex
Les éléments seront adressés au PVE via la plateforme d'échange PNE EPLE. Les éléments portés à la connaissance du service social seront eux envoyés à ce.ia04.social@ac-aix-marseille.fr.
- **Direction académique des services de l'éducation nationale des Hautes-Alpes 12 avenue Maréchal Foch**
BP1001
05010 GAP Cedex
Les éléments seront adressés au PVE via la plateforme d'échange PNE EPLE. Les éléments portés à la connaissance du service social seront eux envoyés à social05@ac-aix-marseille.fr
- **Direction académique des services de l'éducation nationale des Bouches du Rhône**
28, boulevard Charles Nédélec
13231 MARSEILLE CEDEX 1
Dépôt sur la PNE EPLE des IIO 13 sauf pour le feuillet social qui doit être adressé par mail au service social au Service de Prévention en Faveur des Elèves - S.P.F.E 13 (ce.social13-secretariat@ac-aix-marseille.fr).
- **Direction académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse**
49, rue Thiers
84 077 AVIGNON CEDEX ()
Les éléments seront à envoyer à l'adresse ce.iio84@ac-aix-marseille.fr. Les éléments portés à la connaissance du service social seront eux envoyés à ce.social84-secretariat@ac-aix-marseille.fr

CALENDRIER

Le calendrier des opérations (date de récupération des dossiers Affelnet 6^{ème}, date limite de dépôt des dossiers auprès des DSDEN, date des commissions départementales de recrutement, communication des résultats, saisie des bonifications d'affectation dans Affelnet lycée) sera communiqué dans le bulletin académique spécial « Politique académique d'affectation en lycée » et les compléments départementaux publiés en mars 2026.

ANNEXE 2

DOSSIER DE CANDIDATURE INTERNATS D'EXCELLENCE

DEMANDE D'ADMISSION

► A remplir par la famille et l'élève

1. Renseignements concernant la candidature

1.1. Identité de l'élève

Nom : Sexe : Masculin Féminin

Prénom :

Né(e) le : Age :

Adresse de l'élève :

1.2. Noms et coordonnées des représentants légaux

Représentant légal 1

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Tel. Domicile :

Tel. Portable :

Tel. Professionnel :

Situation professionnelle :

- Emploi Sans emploi
 Retraité Autre

Profession :

Qualité : Père Mère Tuteur

Représentant légal 2

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Tel. Domicile :

Tel. Portable :

Tel. Professionnel :

Situation professionnelle :

Emploi Sans emploi

Retraité Autre

Profession :

Qualité : Père Mère Tuteur

1.3. Scolarité de l'élève

Scolarité actuelle (année en cours) :

Classe :

Établissement – adresse :

[View Details](#) | [Edit](#) | [Delete](#)

[View Details](#) | [Edit](#) | [Delete](#)

Interne Demi-pensionnaire

Externe

Langue vivante A Langue vivante B

Votre enfant bénéficie-t-il d'une bourse scolaire ?

Boursier : Non Oui (préciser le nombre de parts ou taux)

Demande en cours pour la rentrée scolaire 2026 : Oui Non

Formations demandées pour la rentrée 2026 (pour les élèves qui sont actuellement en 3^{ème} ou 2de GT) :

	Formation	Établissement et commune
1		
2		
3		
4		

1.4. Demande d'admission en internat d'excellence

J'ai pris connaissance des critères et des modalités d'admission et je sollicite pour mon enfant (nom, prénom)

Une admission en internat d'excellence pour la rentrée 2026-2027 dans le/les établissement(s) suivant(s) :
(cf ANNEXE 5)

	Nom de l'établissement	Ville de l'établissement	Département
Vœu 1			
Vœu 2			
Vœu 3			
Vœu 4			

Rentrée scolaire 2026/2027 : classe demandée

Niveau : Collège

- 6^{ème}
- 5^{ème}
- 4^{ème}
- 3^{ème}
- 3^{ème} PM

Niveau : Lycée (préciser la série ou la spécialité)

- 2^{nde} GT
- 1^{ère} G spé
- 1^{ère} T spé
- Terminale G spé
- Terminale T spé
- 1^{ère} année CAP
- 2^{ème} année CAP
- 2^{nde} pro
- 1^{ère} pro
- Terminale Pro

L'élève peut-il prendre seul les transports pour se rendre à l'internat ?

Oui Non

La famille dispose-t-elle d'un correspondant à proximité de l'établissement choisi ?

Si oui, nom et adresse de cette personne de confiance :
.....
.....

Fait à :

Date et signature du ou des représentants légaux :

1.5. Lettres de motivation des représentants légaux et de l'élève

Lettre de motivation à remplir par les représentants légaux

En cas de parents séparés, divorcés ou d'autorité parentale conjointe, lettre des deux parents ou signature des deux parents).

Je soussigné(e) / Nous soussignés (noms et prénoms)

demande / demandons l'intégration de l'enfant :

NOM.....

PRENOM.....

en « internat d'excellence » : (*Indiquer le nom de l'établissement souhaité en vœu 1*) :

Motifs de la candidature en internat d'excellence (rentrée scolaire 2026)

Date :

Signature(s) du/des représentant(s) légal / légaux :

Une personne de confiance et de proximité pourra être sollicitée par l'établissement d'accueil en cas de besoin.

Oui Non

Si Oui, préciser les nom et prénom : _____

Lettre de motivation à remplir par l'élève

NOM..... PRENOM.....

Motifs de la candidature en internat d'excellence (rentrée scolaire 2026)

[View Details](#) | [Edit](#) | [Delete](#)

Je déclare avoir passé une nuitée en internat d'excellence : Oui Non

Date :
Signature de l'élève :

ANNEXE 3

DOSSIER DE CANDIDATURE INTERNATS D'EXCELLENCE

FEUILLET PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

► A remplir par le chef d'établissement ou le directeur de l'école d'origine en collaboration avec l'équipe pédagogique

Rentrée 2026

Profil de l'élève :

Elève dont les conditions d'étude ne permettent pas le développement de son potentiel pour le / les motif(s) suivant(s) :

- Elève issu d'un QPV
- Elève issu d'un territoire rural
- Elève en difficulté sociale

1.1. Situation de l'élève

Nom : Prénom :	Rentrée scolaire 2026/2027	
Établissement d'origine :		
Classe d'origine :		
INE :		
Elève interne en 2025/2026 : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Commune de résidence de l'élève		
.....		
Classe demandée :		
Niveau collège :		
<input type="checkbox"/> 6 ^{ème}	<input type="checkbox"/> 5 ^{ème}	
<input type="checkbox"/> 4 ^{ème}	<input type="checkbox"/> 3 ^{ème}	
<input type="checkbox"/> 3 ^{ème} PM		
Niveau lycée :		
<input type="checkbox"/> 2 ^{nde} GT	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} G	<input type="checkbox"/> Terminale G
<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} T		<input type="checkbox"/> Terminale T
<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année CAP	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année CAP	
<input type="checkbox"/> 2 ^{nde} pro	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} pro	<input type="checkbox"/> Terminale pro.
Formation ou spécialité :		

L'adresse de l'élève est-elle située :

Dans un quartier politique de la ville : Oui Non

Dans une zone Urbaine Sensible : Oui Non

Dans une commune rurale isolée : Oui Non

(Voir la base adresse de la délégation interministérielle à la ville : <http://sig.ville.gouv.fr/>)

L'élève rencontre-t-il des difficultés d'ordre social ?

Oui Non

L'élève a-t-il passé une nuitée en internat ? Oui Non

L'élève a-t-il visité le ou les établissements demandés ? Oui Non

Si oui, le(s)quel(s) ?

1.2. Éléments du parcours scolaire de l'élève

Parcours scolaire antérieur :

Année ou période	Classe	Etablissement fréquenté	Motif du changement d'établissement

L'élève a-t-il bénéficié d'un dispositif spécifique d'accompagnement de type PAP/PAI/PPS ?

Oui Non

Si oui, lequel ? :

A quelle date ?

Dans le cas d'un PPS, bénéficie-t-il d'une notification d'AESH ?

A-t-il un statut de personne à mobilité réduite (PMR) ?

L'élève a-t-il bénéficié de dispositifs externalisés de type « dispositif relai » ?

Oui Non

Si oui, lequel ?

Autres dispositifs (programme personnalisé de réussite éducative (PPRE), cordées de la réussite) :

1.3. Renseignements éducatifs et scolaires

Fiche d'évaluation à renseigner par le CPE et le professeur principal ou le professeur des écoles dans le cas d'une entrée en 6e

L'élève pratique-t-il un sport ou une activité culturelle ? Oui, laquelle... Non

Évaluation de la scolarité actuelle

Résultats scolaires	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Implication dans la scolarité	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Implication dans la vie de l'établissement	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Assiduité	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Capacité à s'intégrer dans un groupe	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Comportement compatible avec les règles de vie en collectivité, notamment la vie en internat	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Maîtrise de l'écrit	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible

Maîtrise de l'oral	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Construction d'un raisonnement	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Autonomie	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible

Bénéfices attendus de la scolarité en internat

(Exemples : méthodes de travail, organisation du temps de travail, autonomie, bien-être, équilibre personnel, ...)

Avis circonstancié du directeur d'école ou du chef d'établissement d'origine

Les informations contenues dans cet avis sont issues d'une synthèse des éléments recueillis auprès des équipes pédagogiques, de vie scolaire, des personnels sociaux, de santé ou d'orientation.

Cet avis doit éclairer la commission de recrutement quant au profil scolaire de l'élève ainsi que sur sa capacité à vivre en collectivité, au regard des éléments connus par l'établissement d'origine (en termes d'autonomie, de respect des règles, d'implication dans sa scolarité, etc.).

Les difficultés financières des familles ne doivent pas faire obstacle à la concrétisation du projet scolaire des élèves. C'est pourquoi, le feuillet social (annexe 4), bien que facultatif, est vivement recommandé notamment pour les familles pour lesquelles le coût de l'internat pourrait représenter un frein. Ce document complémentaire peut être rempli par l'assistant social de l'établissement et joint séparément, à l'attention du conseiller technique départemental du service social.

Le psychologue de l'éducation nationale peut joindre au besoin tout document qu'il juge opportun de transmettre à l'IEN-IO du département selon le même procédé.

Avis favorable

Avis défavorable

Avis réservé

Un document est-il joint à l'attention du CT de service social ? Oui Non

Un document est-il joint à l'attention de l'IEN IO ? Oui Non

Date :

Nom et signature :

Cachet du directeur d'école/chef d'établissement :

ANNEXE 4

DOSSIER DE CANDIDATURE INTERNATS D'EXCELLENCE

FEUILLET SOCIAL INTERNAT D'EXCELLENCE RENTREE SCOLAIRE 2026

► A remplir par l'assistant(e) de service social de l'établissement d'origine

Document facultatif mais **vivement recommandé** à envoyer au conseiller technique départemental en charge du service social en faveur des élèves au plus tard une semaine avant la date des commissions départementales de recrutement (cf. bulletin académique spécial « Politique académique d'affectation en lycée » et compléments départementaux publiés en mars 2026).

Nom élève : Prénom élève :

INE :

Née le à

Boursier : oui Non

Bénéficiaire de fonds social : oui Non Taux ou nombre de parts :

Nom des établissements avec internats d'excellence demandés :

1. Département :

2. Département :

3. Département :

4. Département :

Adresse de domiciliation de l'élève :

.....

.....

Commune :

Code postal :

Situation dans un Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) Oui Non

Localisation dans une zone urbaine sensible Oui Non

Localisation en milieu rural Oui Non

EXERCICE DE L'AUTORITE PARENTALE

Adresse du responsable légal 1 :

Tél domicile : Tél portable :

Adresse du responsable légal 2 :

Tél domicile : Tél portable :

Adresse du représentant légal (joindre justificatif le cas échéant) :

Tél. domicile Tél. portable :

COMPOSITION DE LA FAMILLE

Lien de parenté	Nom et Prénom	Date et lieu de naissance	Profession ou scolarité
Responsable légal 1			
Responsable légal 2			
Fratrie			

COMPOSITION ACTUELLE DU FOYER OU VIT LE JEUNE

Lien de parenté	Nom et Prénom	Date et lieu de naissance	Profession ou scolarité
Responsable légal 1			
Responsable légal 2			
Beau-Père			
Belle-Mère			

Autres personnes vivant au foyer :

ELEMENTS DU PARCOURS FAMILIAL

.....

.....

.....

.....

MESURES OU PRISE EN CHARGE ACTUELLES OU ANTERIEURES

Nature des mesures et/ou prise en charge :

Interlocuteur et coordonnées du service spécialisé :

CONDITIONS DE VIE DE L'ENFANT

Type de logement :

Nombre de pièces :

Nombre d'occupants :

L'enfant a-t-il sa chambre ? Oui

Non

Loisirs habituels et centres d'intérêt :

EVALUATION SOCIALE

Avis concernant la demande d'internat : Favorable

Défavorable

Réserve

Nom de l'assistant du service social :

Date et signature :

ANNEXE 5

LISTE DES ETABLISSEMENTS DISPOSANT D'UN INTERNAT LABELLISÉ « INTERNAT D'EXCELLENCE » OU D'UN INTERNAT CLASSIQUE

Il est recommandé de consulter la page internet dédiée aux internats d'excellence pour obtenir toutes les informations mises à jour : <https://www.ac-aix-marseille.fr/InternatExcellence>

Un contact préalable avec le référent est également vivement conseillé avant toute candidature, par mail ou par téléphone.

LISTE DES ETABLISSEMENTS DISPOSANT D'UN INTERNAT LABELLISÉ « INTERNAT D'EXCELLENCE »		
Département	Etablissement	Contact
04	Cité scolaire André Honnorat* Barcelonnette	04.92.80.70.10 ce.0040003g@ac-aix-marseille.fr
	Lycée Pierre Gilles de Gennes Digne-les-Bains	04.92.36.71.90 ce.0040490l@ac-aix-marseille.fr
	Collège Marcel Massot La Motte-du- Caire	04.92.68.32.87 ce.0040014u@ac-aix-marseille.fr
	Collège du Verdon Castellane	04.92.89.20.50 ce.0040004h@ac-aix-marseille.fr
	Collège Emile Honnorat Annot	04.92.83.23.27 ce.0040001e@ac-aix-marseille.fr
05	Collège Les Hautes Vallées** Guillestre	04.92.45.06.07 ce.0050013m@ac-aix-marseille.fr
	Cité scolaire Honoré Romane Embrun	04.92.43.11.00 ce.0050004c@ac-aix-marseille.fr
	Lycée Sévigné Gap	04.92.56.56.10 ce.0050009h@ac-aix-marseille.fr
	Lycée d'altitude Briançon	04.92.21.30.84 ce.0050003b@ac-aix-marseille.fr
13	Lycée Les Alpilles Miramas	04.90.58.02.95 ce.0130146n@ac-aix-marseille.fr
	Lycée Latécoère Istres	04.42.41.19.50 ce.0132276d@ac-aix-marseille.fr
	Lycée Marseilleveyre Marseille (8^e)	04.91.71.67.00 ce.0130038w@ac-aix-marseille.fr
	Collège V. Van Gogh Arles	04.90.93.55.55 ce.0131610e@ac-aix-marseille.fr
84	Lycée de l'Arc Orange	04.90.11.83.00 ce.0840026x@ac-aix-marseille.fr
	Lycée Victor Hugo Carpentras	04.90.63.12.32 ce.0840016l@ac-aix-marseille.fr
	Lycée Charles de Gaulle Apt	04.90.74.11.19 ce.0840001V@ac-aix-marseille.fr

* Cité scolaire André Honnorat : Un bus est spécialement affrété pour les élèves de Marseille. Départ de Marseille le dimanche à 16H30 - gare Saint Charles. Départ de Barcelonnette le vendredi soir à 17H00 (après les cours). Se procurer la carte ZOU.

** Collège les Hautes vallées : Internat fermé le mardi soir et le mercredi soir

LISTE DES ETABLISSEMENTS DISPOSANT D'UN INTERNAT

Département	Etablissement	Contact
04	Lycée Alexandra David-Neel Digne-les Bains	04 92 30 35 80 ce.0040027H@ac-aix-marseille.fr
	Collège Gassendi Digne-les-Bains	04 92 32 19 05 ce.0040022C@ac-aix-marseille.fr
	Lycée Félix Esclangon Manosque	04 92 70 54 70 ce.0040010P@ac-aix-marseille.fr
	Lycée les Iscles Manosque	04 92 73 41 10 ce.0040533h@ac-aix-marseille.fr
	Lycée Paul Arène Sisteron	04.92.61.02.99 ce.0040023D@ac-aix-marseille.fr
05	Lycée Aristide Briand Gap	04.92.52.28.05 ce.0050007f@ac-aix-marseille.fr
	Lycée Dominique Villars Gap	04.92.52.26.91 ce.0050006e@ac-aix-marseille.fr
	Lycée Paul Héraud Gap	04.92.5374.84 ce.0050008g@ac-aix-marseille.fr
	Lycée Pierre Mendès France Veynes	04.92.5723.45 ce.0050027c@ac-aix-marseille.fr
	Lycée Alpes et Durance Embrun	04.92.43.13.04 ce.0050005d@ac-aix-marseille.fr
13	Lycée Paul Cézanne Aix en Provence	04.42.17.14.00 ce.0130002g@ac-aix-marseille.fr
	Lycée Vauvenargues Aix en Provence	04.42.17.40.40 ce.0130003h@ac-aix-marseille.fr
	Lycée Montmajour Arles	04.90.96.80.50 ce.0130010r@ac-aix-marseille.fr
	Lycée Georges Duby Luynes	04.42.60.86.00 ce.0133525l@ac-aix-marseille.fr
	Lycée César Baldaccini Marseille	04.91.14.32.80 ce.0130049h@ac-aix-marseille.fr
	Lycée Denis Diderot Marseille	04.91.10.07.00 ce.0130050j@ac-aix-marseille.fr
	Lycée Hôtelier Jean Passedat Marseille	04 91 73 47 81 ce.0132974m@ac-aix-marseille.fr
	Lycée Jean Perrin Marseille	04 91 74 29 30 ce.0130053m@ac-aix-marseille.fr
	Lycée Antoine de Saint Exupéry Marseille	04 91 09 69 00 ce.0130048g@ac-aix-marseille.fr
	Lycée Jean Cocteau Miramas	04 90 50 02 98 ce.0133195c@ac-aix-marseille.fr
	Lycée EREA Louis Aragon Les Pennes Mirabeau	04 91 51 01 48 ce.0132343b@ac-aix-marseille.fr
	Lycée Pierre Mendes France Vitrolles	04 42 89 89 79 ce.0133015g@ac-aix-marseille.fr
84	Lycée de l'Arc Orange	04.90.11.83.00 ce.0840026x@ac-aix-marseille.fr
	Lycée Victor Hugo Carpentras	04.90.63.12.32 ce.0840016l@ac-aix-marseille.fr
	Lycée Charles de Gaulle Apt	04.90.74.11.19 ce.0840001V@ac-aix-marseille.fr